

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1355-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance ordinaire tenue le 16 décembre 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1355-2024 autorisant des dépenses en immobilisations et décrétant des travaux d'infrastructure de rues et de réseaux, et les frais d'escompte et d'émission pour une dépense de 24 772 000 \$ et un emprunt de 23 591 000 \$ ».
2. Que ledit règlement a reçu les approbations suivantes :
 - a. l'avis d'opportunité de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 15 janvier 2025; et
 - b. l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 17 février 2025.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi.

Donné à Granby, ce 21 février 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 21 février 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 21 février 2025.

La greffière adjointe,

M^e Joannie Meunier